LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971) Cinquième Session de la Conférence des Parties contractantes Kushiro, Japon, 9-16 juin 1993

RECOMMANDATION 5.13: SUR LA PROMOTION ET LE RENFORCEMENT DE LA REGION NEOTROPICALE RAMSAR

CONSIDERANT que la Région néotropicale possède une vaste proportion des écosystèmes de zones humides les plus divers, les plus étendus et les plus productifs du monde;

RECONNAISSANT la contribution immense que les zones humides apportent à la qualité de la vie ainsi qu'aux économies locales et nationales de la Région néotropicale et l'importance de les apprécier à leur juste valeur pour promouvoir leur utilisation rationnelle et leur protection effective;

CONSCIENTE qu'il importe de prendre des mesures ayant pour but le développement durable et la protection des zones humides;

PRENANT ACTE des progrès remarquables accomplis pour appliquer la Convention et de l'augmentation satisfaisante du nombre de Parties contractantes de la Région néotropicale depuis la Quatrième Session de la Conférence des Parties contractantes;

PRENANT ACTE EGALEMENT de l'accueil chaleureux et du succès des trois réunions Ramsar de Caracas, La Paz et Cayenne en 1992 et 1993, au cours desquelles les représentants des Parties contractantes de la Région néotropicale ont soumis des propositions d'actions conjointes et ont défini des priorités d'action régionales afin d'optimiser la gestion rationnelle des zones humides d'importance internationale de la Région en collaboration avec d'autres organisations internationales telles que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), le Programme des zones humides de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), le Bureau International de Recherche sur les Oiseaux d'Eau et les Zones Humides (BIROE) et Wetlands for the Americas;

CONSIDERANT l'appui inestimable apporté par le Bureau Ramsar aux Parties contractantes de la Région pour élaborer des mécanismes de coordination intrarégionaux qui ont eu pour effet de promouvoir des actions conjointes;

RECONNAISSANT que la gestion des sites Ramsar et autres zones humides de la Région ne dispose pas encore de suffisamment de ressources de toute nature pour assurer la conservation et l'utilisation rationnelle des sites en question;

LA CONFERENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

RECOMMANDE au Bureau Ramsar de prendre les mesures nécessaires pour continuer de soutenir et d'encourager le processus de coordination intrarégionale et faciliter ainsi la coopération entre les Parties contractantes de la Région et entre celles-ci et le Bureau Ramsar, en étroite collaboration avec les organisations partenaires - notamment Birdlife International, BIROE, UICN, Wetlands for the Americas et WWF et, en particulier, qu'un conseiller technique continue à avoir la responsabilité, au Bureau Ramsar, de la coordination pour la Région néotropicale;

RECOMMANDE EN OUTRE que les fonds nécessaires à la poursuite du processus de coordination intrarégionale et de promotion de la Convention soient mis à disposition, notamment dans le but de tenir des réunions périodiques de consultation régionale, de promouvoir des activités conjointes et d'organiser la formation technique;

DEMANDE au Bureau de prendre les dispositions nécessaires pour réunir des fonds dans le but de renforcer les capacités de la Région et de chacune des Parties contractantes dans les domaines de la protection, de la gestion et de l'utilisation rationnelle des sites Ramsar;

INVITE INSTAMMENT les Parties contractantes de la Région à mettre au point des mécanismes coordonnés pour procéder à une surveillance continue de l'état de conservation de leurs zones humides, qu'elles soient inscrites ou non sur la Liste Ramsar; et

INVITE INSTAMMENT ENFIN toutes les Parties contractantes concernées à oeuvrer conformément aux objectifs du Plan d'Action 21 et des accords internationaux pertinents, notamment la CITES et la Convention sur la diversité biologique, en ce qui concerne les conditions d'échange des produits naturels obtenus grâce à l'utilisation rationnelle des zones humides de la Région Néotropicale.